TABLEAU COMPARATIF

Étude CAE 2024

Régime juridique des couples non mariés en Europe

Unions de fait, unions civiles et partenariats enregistrés, pays par pays

Barcelone, octobre 2024 6 min de lecture Langue originale: espagnol

Unions entre personnes de même sexe produisant des effets similaires à ceux du mariage

	TYPE D'UNION	Date d'introduction	La preuve de la vie commune est-elle exigée ?	Couples concernés	Autorité compétente pour sa constitution	Effets personnels	Effets patrimoniaux	Mode de dissolution	Compensation en cas de dissolution ?
ITALIE	UNION CIVILE	2016	Déclaration des parties devant l'officier de l'état civil.	Exclusivement pour les couples de même sexe.	Officier de l'état civil.	Mêmes effets que le mariage (y compris la réglementation sur le droit des étrangers), sauf le devoir de fidélité et l'adoption conjointe.	Régime légal de communauté de biens. Possibilité de convenir de régimes conventionnels par acte notarié ou par déclaration devant l'officier de l'état civil. Effets successoraux et fiscaux.	Par déclaration conjointe devant le tribunal en cas de désaccord.	Oui, dans les mêmes conditions que le mariage.

	TYPE D'UNION	Date d'introduction	La preuve de la vie commune est-elle exigée ?	Couples concernés	Autorité compétente pour sa constitution	Effets personnels	Effets patrimoniaux	Mode de dissolution	Compensation en cas de dissolution ?
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	PARTENARIAT ENREGISTRÉ	2006	Déclaration des parties.	Exclusivement pour les couples de même sexe.	Officier de l'état civil.	Ne produit pas d'effets en matière de filiation. Il existe un devoir réciproque d'assistance. Permet d'obtenir un titre de séjour.	Pouvoirs d'administration conjointe des biens. Effets successoraux (le partenaire est héritier légal). Avantages fiscaux. Même régime patrimonial que pour les époux (communauté de biens).	Par décision judiciaire, à la demande de l'un des partenaires ou des deux.	Le cas échéant, droit à une pension alimentaire.
CROATIE	PARTENARIAT ENREGISTRÉ	2014	Simple déclaration, faite en présence de deux témoins.	Exclusivement pour les couples de même sexe.	Devant l'officier de l'état civil, en présence de deux témoins.	Mêmes effets que le mariage, y compris ceux relatifs à la filiation et au droit des étrangers.	Mêmes effets patrimoniaux que le mariage, y compris successoraux et fiscaux. Même régime patrimonial.	Par décision judiciaire, à la demande de l'un des partenaires ou des deux.	Oui, dans les mêmes conditions que le mariage.
MONTÉNÉGRO	PARTENARIAT ENREGISTRÉ	2020	Non. La déclaration des parties suffit.	Exclusivement pour les couples de même sexe.	Devant l'officier de l'état civil.	Produit des effets personnels, y compris ceux relatifs à la filiation et à l'obtention du titre de séjour.	Effets similaires à ceux du mariage : droits successoraux, même régime patrimonial et autres conséquences légales.	Par consentement mutuel ou par décision judiciaire en cas de litige.	Oui, dans les mêmes conditions que le mariage.
AUTRICHE	PARTENARIAT ENREGISTRÉ	2010	Simple déclaration des parties.	Pour les couples de même sexe depuis 2019.	Devant l'officier de l'état civil.	Effets similaires à ceux du mariage.	Même régime patrimonial que le mariage. Effets successoraux (le partenaire est héritier légal). Avantages fiscaux.	Exclusivement par décision judiciaire.	Oui, dans les mêmes conditions que le mariage.

	TYPE D'UNION	Date d'introduction	La preuve de la vie commune est-elle exigée ?	Couples concernés	Autorité compétente pour sa constitution	Effets personnels	Effets patrimoniaux	Mode de dissolution	Compensation en cas de dissolution ?
HONGRIE	**PARTENARIAT ENREGISTRÉ devant l'officier de l'état civil / devant notaire**	2009	Non. La déclaration des parties suffit.	Devant l'état civil : uniquement les couples de même sexe. Devant notaire : ouvert à tous les couples.	Officier de l'état civil ou notaire, selon la modalité.	Les partenariats constitués devant l'état civil produisent des effets similaires à ceux du mariage.	Ceux constitués devant l'état civil ont des effets similaires à ceux du mariage : même régime patrimonial, effets successoraux, etc. Il n'en va pas de même pour ceux constitués devant notaire.	Devant l'état civil : devant notaire en cas d'accord ; devant le tribunal en cas de conflit. Devant notaire : par acte notarial.	Oui.
SUISSE	**PARTENARIAT ENREGISTRÉ**	2007 Abrogé par la loi du 1er juillet 2022, qui a ouvert le mariage aux couples de même sexe.	Déclaration des parties.	Exclusivement pour les couples de même sexe.	Devant l'officier de l'état civil du lieu de résidence des parties.	Effets en matière de filiation (adoption et procréation médicalement assistée) et d'obtention du titre de séjour.	Séparation de biens, sauf convention contraire. Effets successoraux et fiscaux.	Procédure judiciaire.	Oui. Un partenaire peut réclamer des aliments à l'autre.

Unions ouvertes à tous les couples produisant des effets similaires à ceux du mariage

	TYPE D'UNION	Date d'introduction	La preuve de la vie commune est-elle exigée ?	Couples concernés	Autorité compétente pour sa constitution	Effets personnels	Effets patrimoniaux	Mode de dissolution	Compensation en cas de dissolution ?
ROYAUME-UNI	**UNION CIVILE**	2004 Ouverte aux couples hétérosexuels depuis 2019.	Présence de deux témoins au moment de la déclaration.	Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent depuis 2019.	Devant l'officier de l'état civil, en présence de deux témoins.	Mêmes effets que le mariage.	Mêmes effets que le mariage.	Par décision judiciaire.	Oui, conformément au régime applicable.

	TYPE D'UNION	Date d'introduction	La preuve de la vie commune est-elle exigée ?	Couples concernés	Autorité compétente pour sa constitution	Effets personnels	Effets patrimoniaux	Mode de dissolution	Compensation en cas de dissolution ?
ESPAGNE (régime des Communautés autonomes)	PARTENARIAT ENREGISTRÉ	1998 en Catalogne, première Communauté autonome à l'introduire.	Oui. La vie commune peut être prouvée par tout moyen de preuve, par exemple par une déclaration sur l'honneur.	Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent.	Devant notaire ou devant l'autorité compétente, au choix des parties. En Catalogne, un acte notarié est exigé.	Effets similaires à ceux du mariage, y compris la filiation (adoption, procréation assistée, etc.) et le titre de séjour.	Effets similaires à ceux du mariage : successoraux, fiscaux, responsabilité solidaire des dettes, etc. Il n'existe pas de régime patrimonial légal ; un régime conventionnel peut être convenu.	Par déclaration unilatérale ou conjointe inscrite au Registre des couples de fait, ou par mariage.	Uniquement si elle a été convenue au préalable. Possibilité de pension alimentaire.
GRÈCE	PARTENARIAT ENREGISTRÉ	2008 Réforme de 2015.	Non.	Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent depuis 2015.	Exclusivement devant notaire.	Effets similaires à ceux du mariage, sauf l'adoption par les couples de même sexe.	Effets similaires à ceux du mariage. Le partenaire survivant est héritier du défunt.	Par déclaration unilatérale ou conjointe établie par acte notarié.	Oui.
ANDORRE	PARTENARIAT ENREGISTRÉ	2005	Simple déclaration des parties.	Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent.	Officier de l'état civil.	Effets similaires à ceux du mariage, y compris la filiation et le droit des étrangers (titre de séjour).	Effets similaires à ceux du mariage : droits successoraux, avantages fiscaux, etc. Même régime patrimonial que le mariage.	Par inscription de la dissolution à l'état civil.	Oui.
MALTE	UNION CIVILE	2014	Simple déclaration des parties.	Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent.	Officier de l'état civil.	Effets similaires à ceux du mariage, y compris la filiation et le droit des étrangers (titre de séjour).	Effets similaires à ceux du mariage : droits successoraux, avantages fiscaux, etc. Même régime patrimonial que le mariage.	Conformément au régime prévu pour le mariage.	Oui, dans les mêmes conditions que le mariage.
SLOVÉNIE	COHABITATION	2016	Non.	Ouverte à tous les couples.	Au choix des parties, devant notaire ou une autre autorité compétente.	Mêmes effets que le mariage.	Mêmes effets que le mariage.	Il n'existe pas de procédure spécifique pour la dissolution de la cohabitation.	Oui.

Unions dont le régime juridique diffère de celui du mariage

	TYPE D'UNION	Date d'introduction	La preuve de la vie commune est-elle exigée ?	Couples concernés	Autorité compétente pour sa constitution	Effets personnels	Effets patrimoniaux	Mode de dissolution	Compensation en cas de dissolution ?
FRANCE	PACS (PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ)	1999 Réforme de 2006.	Non. Déclaration des parties.	Ouvert aux couples de même sexe et de sexe différent.	Devant l'officier de l'état civil de la commune ou devant notaire.	Il n'existe ni devoir de fidélité ni possibilité d'adoption conjointe, réservée au mariage.	En principe, séparation de biens, avec option pour la communauté. Sans effets successoraux, sauf un droit sur le logement, et effets fiscaux identiques à ceux du mariage. Il existe un régime primaire : responsabilité solidaire et contribution aux charges du ménage.	Par déclaration unilatérale ou conjointe.	Non.
LETTONIE	PARTENARIAT ENREGISTRÉ	2024	Oui.	Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent.	Exclusivement devant notaire.	Effets en matière de sécurité sociale (pensions). Sans effets sur la filiation ni sur l'obtention du titre de séjour.	Ni copropriété ni communauté de biens. Sans effets successoraux. Effets fiscaux similaires à ceux du mariage.	Par décision judiciaire ou par consentement mutuel établi par acte notarié.	Non.
BELGIQUE	COHABITATION LÉGALE	-	Simple déclaration.	Ouverte aux couples de même sexe et de sexe différent.	Déclaration devant l'officier de l'état civil. Les parties peuvent régler leur régime patrimonial par contrat devant notaire.	Ne produit pas d'effets personnels comparables à ceux du mariage.	Séparation de biens. Protection particulière du logement familial. Sans effets successoraux, sauf l'usufruit du logement commun.	Par déclaration unilatérale ou conjointe devant l'officier de l'état civil.	Non.
ALBANIE	PARTENARIAT ENREGISTRÉ	2009	Oui. La vie commune doit être prouvée.	L'ouverture aux couples de même sexe n'est pas indiquée.	Devant notaire.	Sans effets sur la filiation ni sur l'obtention d'un titre de séjour.	Sans effets patrimoniaux, successoraux ni fiscaux.	Aucune réponse n'a été fournie.	Aucune réponse n'a été fournie.

Pays sans législation sur les partenariats enregistrés : Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Turquie et Ukraine. L'Allemagne a supprimé le régime des partenariats enregistrés en 2017, en ouvrant le mariage aux couples de même sexe et de sexe différent.

Suisse : depuis l'entrée en vigueur de la loi du 1er juillet 2022, qui a ouvert le mariage à tous les couples, il n'est plus possible de constituer de nouveaux partenariats enregistrés.